

Communiqué de presse du 22 février 2018

Concernant la révision de la loi sur les bourses d'études en Argovie

La nouvelle loi sur les bourses d'études n'est pas compatible avec l'égalité des chances, aussi l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) recommande de la rejeter.

Le peuple du canton d'Argovie va s'exprimer le 4 mars 2018 sur la modification de la loi sur les bourses d'études. Une modification de la loi est nécessaire pour entériner l'entrée de l'Argovie dans le concordat intercantonal sur les bourses d'études – une mesure en soi tout à fait louable.

Or, outre les modifications nécessaires à l'entrée dans le concordat, le Grand Conseil a décidé d'ajouter des dispositions supplémentaires au texte de loi. Un modèle dit par fractionnement (Splittingmodell) serait appliqué. Suivant ce modèle, les montants alloués pour les études seraient répartis entre une bourse pour les deux tiers, et un prêt sans intérêts pour le dernier tiers. De plus, le montant annuel maximal d'une bourse serait abaissé de CHF 17 000 à 16 000, et les doctorant-e-s ne pourraient plus recevoir de bourses, uniquement des prêts.

L'UNES, la VSUZH et la faitière des organisations des élèves d'Argovie se positionnent conjointement contre l'introduction de ce modèle pour les raisons suivantes :

- Nombre d'étudiant-e-s décideraient alors de travailler à côté de leurs études, plutôt que de s'endetter. Pour les personnes concernées, le modèle par fractionnement aura donc pour conséquence un allongement de la durée des études. Pour le canton, au lieu des économies escomptées, ceci se traduira par des charges supplémentaires, alourdies encore par la gestion des prêts nouvellement créés.
- Il va à l'encontre du principe d'égalité des chances, car seul-e-s les étudiant-e-s les moins favorisé-e-s vont devoir s'endetter.

Ce modèle est incompatible avec l'objectif de rendre l'éducation accessible à tous. Il empêche des étudiant-e-s potentiel-le-s d'accéder à la formation supérieure, et entraîne des répercussions négatives tant sur les finances des personnes concernées que sur celles du canton.

L'accent mis sur le prêt est un pas dans la mauvaise direction. La formation a d'ailleurs toujours un coût d'opportunité élevé, car il faut renoncer à ses revenus durant les études. Il n'appartient pas aux étudiant-e-s de payer pour le redressement des finances de l'État.

Pour plus d'informations, merci de vous adresser à :
Jonas Schmidt, Coprésident de l'UNES